

Conseil municipal du 28 janvier 2019

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Mairie de
P O U L D R E U Z I C
29710

Téléphone : 02.98.54.40.32
Télécopie : 02.98.54.77.33
E-Mail : mairie@pouldreuzic.bzh

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 28 janvier à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe Ronarc'h Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2019

Présents : Monsieur Philippe Ronarc'h, Madame Michelle Burel, Monsieur Hervé Le Coz, Madame Nelly Vivien, Madame Josée Jolivet, Monsieur Didier Bodéan, Madame Christelle Guezengar, Monsieur Jean Pierre Kersalé, Madame Alexandra Mazeas, Monsieur Patrick Pérennou, Madame Claudie Simon, Monsieur Bernard Le Goff, Madame Armelle Ronarc'h, Monsieur Guy Andro, Madame Michèle Calloc'h, Monsieur Eric Bourdon, Madame Monique Kerveillant.

Absent :

Monsieur Jean Luc Calvez

Absent excusé :

Monsieur Claude Donnadieu qui donne procuration à Monsieur Jean Pierre Kersalé

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Michelle Burel a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Aucune remarque ni observation ne sont faites sur le compte-rendu du conseil municipal du 29 novembre 2018. Il est approuvé à l'unanimité.

Objet : délibération n°00001/2019 – personnel communal : mouvements internes

Monsieur le Maire propose la création (et la suppression) des postes suivants :

- augmentation de temps de travail

A compter du 1 ^{er} février 2019	
Création	Suppression
Un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – temps non complet : 28,5h/semaine	Un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – temps non complet : 26,5 h/semaine

- agents promouvables / avancements de grade

A compter du 1 ^{er} février 2019	
Création	Suppression
Un poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – temps complet : 35h/semaine	Un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – temps complet : 35h/semaine

Conseil municipal du 28 janvier 2019

A compter du 1 ^{er} février 2019	
Création	Suppression
Un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – temps complet : 35h/semaine	Un poste d'adjoint technique – temps complet : 35h/semaine

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces créations (et suppressions) de postes et charge Monsieur le Maire de les mettre en œuvre.

Cette délibération sera transmise au centre de gestion pour saisine des instances paritaires

Objet : délibération n°00002/2019 – demande de subvention au titre de l'AMI Région (appel à manifestation d'intérêt)

Monsieur le Maire présente ce dossier en abordant les grandes lignes, il en rappelle l'historique.

Le point de départ :

- Une étude pré-opérationnelle Centre Bourg a été engagée en 2015 avec l'aide d'A3 Paysage. Elle a donné lieu à l'écriture de plusieurs fiches actions après concertation de la population.

En parallèle, Monsieur le Maire fait un état des lieux des opérations qui sont déjà réalisées :

- La construction, en centre bourg, de l'école primaire intercommunale Pouldreuzic/Plovan qui a été inaugurée en septembre 2016 ;
- Réhabilitation de la friche Guichaoua, en centre bourg, de 11 817m² pour y créer un lotissement communal où, d'une part, Finistère Habitat construira deux îlots offrant 13 logements et, où d'autre part, où 13 lots sont à la vente pour y installer des maisons individuelles. Les travaux sont en cours.

Cette réflexion globale s'articule autour de :

- L'installation d'une partie de la chocolaterie de Patrick Robinet dans les locaux communaux situés 3 et 5 rue de Plozévet ;
- La création d'une savonnerie artisanale installée dans les anciens locaux scolaires près de la mairie ;
- La création d'une agence postale communale courant du 2^{ème} trimestre 2019 ;
- Le dépôt d'un permis de construire pour l'extension de la maison médicale ;
- Le dépôt d'un permis de construire pour l'extension de la maison de retraite ;
- L'agrandissement des locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden et l'ouverture d'une maison de services au public ;
- L'aménagement des anciens locaux scolaires situés 15 rue de la mairie en espaces publics (salle de conseil municipal, de mariage et cérémonies diverses), espaces pour les associations, les assistantes maternelles et les enfants, les jeunes et les familles ;
- Rajeunissement et scénographie de la maison natale de Pierre Jakez Hélias ;
- Création d'espaces jeux pour les enfants.

La commune a signé, avec l'EPFB, une convention opérationnelle d'actions foncières, validée en conseil municipal le 29 octobre 2018, concernant les locaux vacants au croisement des deux RD (en centre bourg), 1-7 rue de Quimper et 2 rue de Plozévet.

Cela donnera lieu à :

- la création d'une vingtaine de logements, à louer ou à acheter,
- des cellules commerciales dont une supérette d'environ 400m².

L'enjeu est de donner envie de se rendre et de s'arrêter en centre bourg.

Conseil municipal du 28 janvier 2019

Dans cette optique :

- La sécurité et la traversée du centre bourg vont donner lieu au réaménagement de la voirie : des espaces partagés seront créés y incluant des cheminements doux (piétons, vélos);
- L'assainissement collectif va être étendu (lotissement communal, rue de l'école des filles, rue Poul Boulic, Kervizigou et rue de la mer) ;
- Les espaces publics (bibliothèque et office du tourisme) vont être réaménagés (extension...).

Réinventer le centre bourg est un enjeu majeur pour lutter contre la vacance commerciale, améliorer la convivialité et intégrer de nouveaux usages, s'adapter aux nouveaux modes de vie des habitants.

Le SIOCA et la CCHPB ont apporté leur soutien à ce projet.

Etre lauréats de cet AMI permettrait de prétendre à une subvention plafonnée à 1 000 000 €. La date limite de dépôt du dossier est fixée au 28 février et la sélection des projets sera communiquée avant l'été 2019.

Ces travaux s'étaleront sur 2 à 3 ans. Il s'agit de mettre en œuvre un projet qui permettra de sortir d'un état moribond avec l'espoir d'être lauréats de l'AMI Région. Sinon, ce serait un échec pour la redynamisation de notre centre bourg et cela entraînerait l'abandon du projet !

Le coût estimé de ce projet est de l'ordre de 2 336 500 €.

Le débat s'installe. Plusieurs conseillers expriment leur désaccord, trouvant le projet trop ambitieux et donc trop coûteux. Ils auraient préféré un phasage sur plusieurs années. D'autres s'inquiètent du devenir de Pouldreuzic si ce dossier n'est pas déposé et ne veulent pas voir mourir Pouldreuzic.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (13 voix pour, 5 voix contre) autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'AMI région 2019.

Affaires diverses

- Monsieur Patrick Pérennou demande :
 - le montant total des emprunts garantis par la commune,
 - la mise en place d'une signalétique, en centre bourg, peut-être à Penhors, pour indiquer médecin et cabinet médical. Madame Michelle Burel lui répond que ce dossier est à l'étude.
- Concernant les panneaux publicitaires nouvellement installés, Monsieur le Maire répond à Madame Michèle Calloc'h que cela permettra de bénéficier gratuitement d'un panneau d'information lumineux en centre bourg.

La séance est levée à 19h40.

Récapitulatif des délibérations

Délibération n°00001/2019 – personnel communal : mouvements internes

Délibération n°00002/2019 – demande de subvention au titre de l'AMI régional (appel à manifestation d'intérêt)